

PASS*SPORT 2017

Accueil de loisirs sans hébergement
pour les 10 à 16 ans

du 3 juillet au 25 août au Centre Omnisports



Préinscriptions

du 2 au 21 mai inclus

sur familles.ville-vichy.fr

7j/7 et 24h/24



PASS*SPORT 2017

Mode d'emploi

• LIEU ET HORAIRES D'OUVERTURE

Les activités sportives du Pass'Sport se déroulent au Centre Omnisports de Vichy. Les enfants, accueillis devant le Palais des Sports Pierre-Coulon, pratiquent leurs activités tous les jours (*sauf week-ends et jours fériés*) de 9h à 12h et de 14h à 18h. La restauration n'est pas assurée. Les enfants restant manger sur site sont sous l'entière responsabilité des parents pendant cette période.

• ACTIVITÉS ET ENCADREMENT

Au programme, découverte et initiation à de multiples sports encadrés par des animateurs sportifs diplômés : beach volley, canoë kayak, raft, escalade, VTT, roller, tennis de table...

Chaque jour, les enfants choisissent un programme d'activités sportives dans la limite de 12 places par programme.

• PRÉINSCRIPTIONS ET INSCRIPTIONS

- Préinscriptions ouvertes du mardi 2 mai (10h) au dimanche 21 mai inclus sur familles.ville-vichy.fr.

Si vous avez déjà un compte, il suffit de vous connecter à l'aide de votre code famille et mot de passe. Sinon, créez votre compte famille et laissez-vous guider.

- Confirmation des inscriptions au Palais des Sports Pierre-Coulon du mardi 6 au vendredi 9 juin.

- À partir du 3 juillet, inscriptions à l'accueil du Pass'Sport dans la limite des places disponibles.

Attention places limitées, préinscriptions vivement conseillées.

• EN PRATIQUE

Inscriptions à la semaine au minimum 5 demi-journées consécutives (*matin ou après-midi*) ou 5 journées consécutives.

Attention, en raison des jours fériés, la semaine du 10 au 13 juillet et du 14 au 18 août : inscriptions au minimum 4 demi-journées consécutives (*matin ou après-midi*) ou 4 journées consécutives.

• TARIFS

Les tarifs d'inscription sont calculés sur la base du revenu brut global imposable 2015 des parents ou responsables légaux selon le barème CAF.

Pour les enfants dont les parents ou responsables légaux sont domiciliés à Vichy ou contribuables à la fiscalité locale de Vichy : de 0.93 € à 6.71 € la demi-journée.

Pour les enfants dont les parents ou responsables légaux sont domiciliés dans une autre commune : de 1.12 € à 8.06 € la demi-journée.

Plus de renseignements sur

familles.ville-vichy.fr - rubrique «activités»

Contact : Service des Sports - 04.70.59.51.11

espace-famille@ville-vichy.fr

www.ville-vichy.fr

